

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue **jeudi le dix-sept juin deux mil dix**, au siège social de la Société au 229, rue St-Omer, Lévis (Québec)

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
M. Jean-François Carrier, Directeur général

- ORDRE DU JOUR -

1. Ordre du jour
 2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du jeudi 20 mai 2010
 3. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)
 4. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : le Juvénat Notre-Dame (Lévis)
 5. Adoption des services de transport en commun pour la période d'automne 2010
 6. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'une téléphoniste-réceptionniste
 7. Embauche d'un(e) stagiaire au service des communications
 8. Embauche d'un chargé de projet au service de la planification et du développement
 9. Adoption du budget pour l'année 2010 Amendé, de la Société de transport de Lévis
 10. Mandat à la Firme « Les Vérins PGM Inc. » – Travaux de réfection de la dalle de béton de la partie remisage des autobus du Centre d'opérations
 11. Comptes payables
 12. Points divers
 13. Période de questions
 14. Levée de l'assemblée
-

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2010-077-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Nathalie Plante
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire du jeudi, 17 juin 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée. –

2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue jeudi le 20 mai 2010

- RÉSOLUTION 2010-078 -

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Janet Jones
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue jeudi, le 20 mai 2010 soit adopté tel que lu.

Adoptée. –

3.- Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)

RÉSOLUTION 2010-079 -

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Mario Fortier
et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer le contrat **pour le transport d'environ 537 écoliers des institutions de la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)** à intégrer au réseau de transport en commun **pour l'année 2010-2011** pour et au nom de la Société de transport de Lévis.

Adoptée. –

4.- **Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Juvénat Notre-Dame (Lévis)**

RÉSOLUTION 2010-080 -

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer le contrat pour **le transport d'environ 284 écoliers de l'institution privée : le Juvénat Notre-Dame (Lévis)** à intégrer au réseau de transport en commun **pour l'année 2010-2011** pour et au nom de la Société de transport de Lévis.

Adoptée. –

5.- **Adoption des services de transport en commun pour la période d'automne 2010**

RÉSOLUTION 2010-081 -

CONSIDÉRANT : les modifications proposées en terme d'amélioration de fréquences sur certains parcours, de modification de parcours sur certains circuits, de remplacement et d'abolition de trajet et de courses (très faible achalandage) et d'augmentation d'heures de services sur certains trajets pour le service de transport en commun pour la période de 23 août au 12 décembre 2010 sur le territoire desservi par la Société de transport (*Référence : document intitulé service de transport en commun pour la période du 23 août au 12 décembre 2010*) présentation des modifications proposées;

CONSIDÉRANT : que les services proposés tiennent compte des vérifications réalisées au printemps 2010 et à l'automne 2009;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction de l'exploitation à la direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à mettre **en vigueur à compter de lundi 23 août 2010 pour la période automnale**, les services déposés, présentés et adoptés par le Conseil d'administration de la STLévis.

QUE la clientèle et la population soient informées **des services qui seront offerts à compter du lundi 23 août 2010**.

Adoptée. –

6.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'une téléphoniste-réceptionniste

RÉSOLUTION 2010-082 -

CONSIDÉRANT : que le service à la clientèle assuré jusqu'à présent par le sous-traitant Autocars des Chutes inc. (Lévis), sera désormais à compter du 21 juin 2010 effectué par la Société de transport de Lévis pour l'ensemble de la population du territoire de la Ville de Lévis et pour les services offerts au transport urbain dans la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon;

CONSIDÉRANT : que le recrutement et l'embauche d'une nouvelle ressource pour répondre aux besoins de la clientèle et de la population sont nécessaires pour pallier à une amélioration des services offerts ;

CONSIDÉRANT : les besoins de la Société de transport de Lévis à la fonction de téléphoniste-réceptionniste;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à la formation d'un comité composé de madame Catherine Roy, responsable du marketing et de monsieur Mario Sirois, adjoint au directeur général, pour procéder au recrutement et à l'embauche d'une personne habilitée à occuper la fonction de téléphoniste-réceptionniste.

Adoptée. –

7.- Embauche d'un(e) stagiaire au service des communications

RÉSOLUTION 2010-083 -

CONSIDÉRANT : les besoins de la Société de transport de Lévis liés à la conception et à la gestion du site internet, à l'élaboration et à la production d'outils de communication internes et externes, au suivi de production et de gestion de l'information liée aux événements estivaux et dans le cadre du réseau présent et futur;

CONSIDÉRANT : les besoins d'assistance pour les activités aux communications;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à l'embauche d'une ressource au service des communications pour une durée de douze (12) semaines pour la période du 5 juillet au 24 septembre 2010 au taux horaire de 14.90 \$/heure.

Adoptée. –

8.- Embauche d'un chargé de projet au service de la planification et du développement

RÉSOLUTION 2010-084 -

CONSIDÉRANT : la mise en œuvre de plusieurs projets tels l'agrandissement du Centre d'opérations, l'élaboration du plan d'amélioration de services, l'implantation d'un nouveau réseau, la mise en place de mesures prioritaires sur l'ensemble du réseau, le développement de la géomatique, la création d'un bureau de projets, le développement des services et le suivi des études et desdits projets;

CONSIDÉRANT : que le service de la planification et du développement compte une (1) ressource soit le directeur de la planification et du développement ;

CONSIDÉRANT : que l'embauche d'une (1) ressource à titre de chargé de projet servirait à assister le directeur de la planification et du développement dans la réalisation des divers projets en cours ou à venir;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'une (1) ressource à titre de chargé de projet.

QUE le Comité d'embauche soit formé de messieurs Jean-François Carrier, directeur général et/ou monsieur Mario Sirois, adjoint au directeur général et de monsieur Michel Savard, directeur de la planification et du développement.

Adoptée. –

9.- Adoption du budget pour l'année 2010 Amendé de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2010-085 -

CONSIDÉRANT : qu'en vertu des dispositions prévues à l'article 116 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1)*, le budget de la Société de transport de Lévis doit être approuvé;

CONSIDÉRANT : que le budget pour l'année 2010, a été adopté par le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis à l'occasion de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2009 et que celui-ci tenait compte des attentes signifiées par l'équipe de préparation budgétaire de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT : que le budget pour l'année 2010 de la Société de transport de Lévis doit être adopté par la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT : les discussions en cours dans le dossier du fonds d'immatriculation des automobilistes;

CONSIDÉRANT : le nouveau budget pour l'année 2010 de la Société de transport de Lévis déposé par la direction générale comporte une révision de l'offre de services ainsi qu'un gel tarifaire.

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil adopte le budget pour l'année 2010 Amendé de la Société de transport de Lévis **pour un montant de vingt millions six cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-douze mille dollars (20 642 692.00 \$)**.

QUE le budget pour l'année 2010 Amendé de la Société de transport de Lévis soit transmis à la Ville de Lévis pour approbation conformément à la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1)*.

Adoptée. –

10.- Mandat à la Firme « Les Vérins PGM Inc. » – Travaux de réfection de la dalle de béton de la partie remisage des autobus du Centre d'opérations.

RÉSOLUTION 2010-086 -

CONSIDÉRANT : que la dalle de béton de la section remisage des autobus du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis présente certaines défaillances, notamment au niveau des caniveaux et à certains endroits où le béton est éclaté sur la surface d'entrée et de la sortie des véhicules et de remisage;

CONSIDÉRANT : que les travaux de réfection de la dalle de béton sont déjà inscrits au PTI 2010-2011-2011 Amendé1 de la Société de transport de Lévis pour un coût de projet de 492 000 \$;

CONSIDÉRANT : que ses travaux s'inscrivent dans le cadre du projet d'agrandissement et de mise aux normes du Centre d'opérations;

CONSIDÉRANT : la démarche d'un appel d'offre sur invitation effectuée par la direction de la planification et du développement auprès de deux (2) Firmes spécialisées dans le domaine de réfection de dalle de béton et dont les coûts présentés ont été déposés à la direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à octroyer un mandat **à la Firme « Les Vérins PGM Inc. » (Québec) pour un montant de quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingts dollars (92 680.00 \$)** (taxes en sus), les travaux à être effectué pour la réfection de la dalle de béton du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis, la réalisation des travaux débutant au cours du mois de juin 2010 avant l'agrandissement du Centre d'opérations.

Adoptée. –

11.- COMPTES PAYABLES

- RÉSOLUTION 2010-087 -

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaires :	# 19 à # 22	447 186.64 \$
Bordereaux nos :	# 15556 à # 15770	986 719.25 \$

Paiements directs : Aucun

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2010 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

Adoptée. –

12.- Points divers

Néant

13.- Période de questions

À VENIR 18-06-2010 / M.S.

14. - Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2010-088 -

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

QUE l'assemblée soit levée.

Le président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois

PRÉRIODE DE QUESTIONS À VENIR 18-06-2010 M.S.